

Nantes, le 18 septembre 2020

Plan de relance

100 € en faveur des familles des lycéens boursiers : ouverture des demandes en ligne

Pour soutenir le pouvoir d'achat des familles des lycéens boursiers, la Région des Pays de la Loire a voté dans son plan de relance une aide de 100 € pour compenser le surcoût alimentaire causé par l'interruption de la restauration scolaire pendant le confinement. Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent déposer leur demande avant le 31 décembre 2020 sur la plateforme : lyceens-boursiers.paysdelaloire.fr.

« Le confinement a eu un impact lourd sur le budget des familles les plus modestes. Nous avons voté dès juillet l'attribution de cette aide directe qui mobilise un budget de 4,1 millions d'euros. C'est un vrai coup de pouce pour soutenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des familles ligériennes de lycéens boursiers. », précise Christelle Morançais.

Cette aide exceptionnelle est attribuée à chaque élève boursier au titre de l'année 2019-2020 et scolarisé en formation initiale sous statut scolaire dans l'un des établissements ligériens publics et privés (lycées, MFR, IREO). L'aide concerne également les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} scolarisés dans les établissements d'enseignement agricole.

Pour accompagner les familles dans leur démarche, une fiche explicative de la procédure est disponible sur lyceens-boursiers.paysdelaloire.fr et en cas de besoin, une assistance téléphonique est ouverte (03 87 18 38 83).